



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 18 février 2021

Membres présents : 49

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BARRAULT Brigitte, BERTHELOT Christine, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, HERBLOT Marie-Claire, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PHELATE Sophie, RAGOBERT Catherine, RIVault Corinne

MM. BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BOURGEOIS Martial, BRECHEMIER José, BRETONNET Jean-Luc, BRISSON Jean-Louis, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, CHANCLUD Dominique, CHENU Matthieu, CIRET Antony, COLMAN Philippe, COULON Jean-Marc, DOUILLET Laurent, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, EUVRARD Didier, GAURAT Hervé, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, LENOBLE Denis, LOUBIE Jean-Paul, LOURS Philippe, PETIOT Pierre, PICAULT Antoine, PIERQUIN José, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, SPIQUEL Sylvain, TRANSON Marc, VERMASSEN Guy, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre, VILLARD André

Pouvoirs :

M. CITRON Olivier donne pouvoir à M. EUVRARD Didier,
M. MANGEANT Jean-Claude donne pouvoir à M. COULON Jean-Marc.

Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 21 septembre 2020 ;
- Présentation des chiffres clés du territoire par la Direction régionale de l'INSEE Centre-Val de Loire ;
- Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2021 :
 - présentation du rapport
 - délibération sur le ROB ;
- Délibération pour le conventionnement COT EnR (Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable) avec l'ADEME ;
- Validation de la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE reçoit Mme la Sous-préfète, le Président du Conseil départemental et les élus et remercie M. BRUNEAU pour son accueil à Sermaises.

Elle présente MM. BERNARD et TOUTIN de la direction régionale de l'INSEE Centre-Val de Loire, qui commenteront les chiffres clés du PETR.

La Présidente fait part des personnes excusées puis, après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, passe au premier point à l'ordre du jour.

Présentation des chiffres clés du PETR

M. BERNARD remercie la Présidente du PETR pour la confiance envers l'INSEE et de sa proposition d'intervention. Il rappelle que l'INSEE est une structure publique au service des territoires et des collectivités.

La présentation détaille les thématiques suivantes :

- les tendances démographiques
- les variations récentes et leurs impacts sur les polarisations
- le solde migratoire
- les échanges démographiques du PETR
- les migrations résidentielles

- les aires d'attraction des villes
- les perspectives démographiques
- les dynamiques territoriales et les flux domicile-travail
- les polarisations vers Orléans, l'Île de France
- l'évolution de l'emploi dans les territoires
- l'accès à l'offre de soin et le lien avec les autres équipements
- la fragilité des territoires
- la pauvreté.

Suit un échange avec les élus.

Mme BEVIERE les remercie de ces informations, qui permettent de resituer le PETR dans son environnement. Ces données seront très utiles dans le cadre de l'élaboration du futur CRTE.

Compte rendu du Comité syndical du 21 septembre 2020

Mme BEVIERE rappelle que le Comité syndical du 21 septembre concernait principalement les élections au PETR.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2021 : présentation du rapport

Mme BEVIERE précise que cette formalité est rendue obligatoire pour le PETR, en raison de la présence d'une ville de plus de 3 500 habitants.

Elle parcourt et commente le projet de rapport transmis en amont de la réunion à l'ensemble des délégués, titulaires et suppléants, du Conseil de Développement Territorial, de la Conférence des Maires et des Syndicats.

La Présidente rappelle d'une part le changement de statuts en mai 2017, passant de syndicat de Pays à PETR, et d'autre part la réélection de Mme DALLOT à la Présidence du Conseil de Développement Territorial.

Le projet de territoire et la convention territoriale avec les EPCI membres sont liés au statut de PETR. Le projet de territoire reprend le principe de la Charte de développement du Pays, dont beaucoup d'orientations restent pertinentes, tant ce document était prospectif.

A la suite des élections de septembre 2020, le projet de territoire est à retravailler, notamment pour pouvoir contractualiser avec l'Etat dans le cadre du futur CRTE (Contrat Territorial de Relance et de Transition Energétique). Ce nouveau document tiendra très largement compte de la stratégie du SCoT et du PCAET.

Le comité de suivi annuel est une obligation liée au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) signé avec la Région.

Le Contrat Local de Santé (CLS). Le projet de deuxième CLS (2020-2023) a été déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en novembre 2020. Les résultats du premier CLS, entre 2017 et 2020 ont été plutôt concluants, et il reste encore beaucoup de choses à entreprendre, c'est pourquoi la poursuite de la démarche est souhaitée.

Mme BEVIERE passe la parole à M. ROUSSEAU, qui évoque la GPEC T (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale). En août 2021, la deuxième période de 3 ans se termine ; il conviendra donc d'en faire l'évaluation et d'envisager, le cas échéant, la poursuite de la démarche pour 3 ans et de définir les priorités d'actions.

Sur le SCoT, il n'y a rien de particulier à signaler depuis l'approbation de la révision en fin d'année 2019. M. ROUSSEAU rappelle que c'est notamment par rapport à ce document de référence que sont analysés les dossiers déposés à la CDAC ou à la CDPENAF.

En 2021, il conviendra de faire un premier bilan, dans le cadre du suivi du SCoT.

M. ROUSSEAU rappelle le caractère obligatoire du PCAET pour les CC du Pithiverais et Pithiverais Gâtinais, et que la CC Plaine Nord Loiret s'est ralliée pour rester sur l'échelle cohérente du SCoT.

M. GUERINET rappelle que le programme Natura 2000 est porté par le Pays depuis 2009, avec l'appui du cabinet d'études BIOTOPE. Le financement de cette démarche est assuré à 100% par des aides de l'Union Européenne et des fonds d'Etat. Le nouveau contrat a été relancé en septembre 2020, pour 3 ans.

M. ROUSSEAU évoque le CTEC (Contrat Territorial Eau et Climat). Ce contrat en préparation fait suite aux contrats précédents signés avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), mais sur une thématique plus resserrée, ici la protection de la ressource en eau, notamment dans les BAC.

Compte tenu de l'intérêt d'une mutualisation de l'animation des 5 démarches BAC (bassin d'alimentation de captage), c'est le PETR qui a fait le recrutement de l'animatrice. Ce contrat vise en particulier le secteur agricole.

Au sujet du SAGE de la Nappe de Beauce, Mme BEVIERE évoque à nouveau les difficultés liés au financement de l'animation. Cela devient de plus en plus délicat, et il faut désormais se tourner vers les intercommunalités pour assurer un financement à 100%, puisque les financeurs « historiques » se désistent.

Les élections à la CLE (Commission Locale de l'Eau) se tiendront en mars 2021.

Concernant la démarche TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) et les CEE (Certificats d'Economie d'Energie), les dépôts de projets se poursuivent, ce qui permet de mobiliser des fonds privés via la convention signée avec PME en mars 2020.

La 4^{ème} période CEE se termine fin décembre 2021. Les informations quantitatives de la 5^{ème} période restent attendues.

A ce jour, le PETR ne dispose pas d'information quant à une reconduite à l'identique du Contrat de ruralité. Ce contrat devrait vraisemblablement être intégré au CRTE. Dans le Loiret les CRTE seront portés par les PETR (par des EPCI également, dans d'autres territoires), en lien avec les EPCI membres et leurs communes.

Mme la Sous-préfète précise que le CRTE devrait être déposé en juin 2021, si toutefois le calendrier ne changeait pas. Bien que ne disposant pas d'information définitive, la dotation 2021 de ce contrat pourrait être l'équivalent des enveloppes mobilisées en 2020 (DETR, DSIL, Ruralité...), soit environ 3 400 000 €.

Mme la Sous-préfète souligne que le CRTE devrait être animé avec la même logique que le contrat de ruralité, c'est-à-dire que les projets sélectionnés correspondront à la fois aux priorités locales et aux priorités du plan de relance et de transition de l'Etat. La stratégie territoriale est prépondérante. La préparation du CRTE sera évolutive et tiendra compte des actions à court, moyen et long terme. Seuls les projets matures seront intégrés au dossier 2021.

M. BERTHELOT évoque le programme LEADER, qui se poursuit très positivement. L'enveloppe est quasiment consommée, avant son éventuel abondement. Sur ce dernier point, le PETR reste dans l'attente d'un calendrier et d'un montant. Ces informations devraient néanmoins être connues avant l'été. Dès le mois de mars, des réunions ou des ateliers vont être organisés dans le Pithiverais et le Montargois, afin de préparer la possible candidature conjointe des 2 PETR à un nouveau programme LEADER (2020-2027).

Mme BEVIERE indique que le personnel, à une exception près, est sous contrat. Les financements extérieurs sont liés aux actions ou programmes mis en œuvre, et ceux-ci ne sont pas pérennes. Par ailleurs, ces sources de financement sont nombreuses, et de plus en plus complexes à obtenir et à suivre.

Le montant de la participation des EPCI membres restera à 3,25 € / habitant en 2021. La participation de la Région étant nulle en 2022, il n'est pas possible de se prononcer sur le maintien de ce montant pour l'an prochain.

Par ailleurs, le PETR reste dans l'attente d'une réponse de l'Etat quant à sa demande de transfert de 130 000 € de la section d'investissement vers la section de fonctionnement (la demande date de mars 2020).

Ne relevant pas de question ou de remarque dans la salle, la Présidente passe à la délibération.

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2021 : délibération sur le ROB

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération pour le conventionnement COT EnR (Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable) avec l'ADEME

Mme BEVIERE précise que ce conventionnement était envisagé depuis plusieurs années ; aujourd'hui, la démarche PCAET et le plan de relance et de transition rendent le COT EnR prioritaire.

Au-delà de la démarche d'animation, le COT EnR apporte des financements de l'ADEME sur les projets publics ou privés de chauffage par biomasse (bois plaquettes ou pellets, géothermie), de réseaux de chaleur ou de solaire thermique.

Il s'agit d'un contrat d'objectif ; le PETR vise donc la mise en œuvre de 10 projets au cours des 3 prochaines années. En contrepartie, l'ADEME apporte un financement de l'ordre de 16 000 €/an (part fixe), la dernière année (part variable) étant calculée sur les résultats de la démarche.

Les dotations ADEME sont cumulables avec d'autres fonds publics ou privés (selon le type d'investissement, la puissance installée...).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Validation de la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Mme BEVIERE rappelle que la proposition de scénario émane de la commission « Aménagement et développement durable » du 14 décembre 2020 et que celle-ci a été validée par le Bureau du 21 janvier 2021.

Il est donc proposé de retenir un scénario médian, c'est-à-dire à mi-chemin entre le scénario « tendanciel » et le scénario se basant sur les objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires).

La Présidente passe la parole à Gwenaëlle GHESQUIERE, chef de projets Développement Durable et SCoT. Elle présente le scénario médian à travers le prisme des 4 chapitres principaux, à savoir *les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), les polluants atmosphériques, la consommation énergétique, la production d'énergie renouvelable*.

M. GUERINET relève que les objectifs à atteindre restent peu identifiables, d'autant plus que cela peut dépendre d'éléments extérieurs à la collectivité, voire de technologie non connue à ce jour.

Mme DAUVILLIERS note le défi d'arriver à rénover un nombre important de logements. Par ailleurs, la classe A après travaux est quasiment inaccessible en rénovation sauf à des coûts exorbitants.

(NB : Cette référence à la classe A n'avait pour but que d'explicitier la progression entre la situation actuelle et celle attendue en 2030 ou 2050)

Les élus s'accordent à dire que des efforts restent à faire.

A la suite des échanges, le scénario médian est validé.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Santé.

0801 904 500, c'est le numéro de téléphone de la plateforme mise en place par la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) pour permettre aux personnes n'ayant pas ou plus de médecin traitant référent d'obtenir un rendez-vous. Ce service est ouvert de 8h à 18h, du lundi au vendredi ; il s'adresse à l'ensemble des habitants du Pithiverais qui ont besoin de consulter un médecin.

Attention, il ne s'agit pas du n° permettant de prendre rendez-vous pour la vaccination COVID 19.

- Programme APPI (Actions pour les Publics Invisibles).

La Mission Locale du Pithiverais a répondu à un appel à projets de la DIRECCTE, accompagnée par le PETR via la GPEC T et un groupe de partenaires locaux., dont les 3 Communautés de communes. Le projet vise à repérer et mobiliser les publics dits « invisibles », et en priorité les plus jeunes d'entre eux. Ce public est potentiellement à la recherche d'un emploi, mais n'est pas accompagné des personnes identifiées par les acteurs de l'insertion et de la formation, ou ne souhaitent pas avoir recours à l'offre de service proposée. Ces personnes très éloignées de l'emploi, sont « hors radar » des institutions publiques, du fait de plusieurs facteurs (isolement social, handicap reconnu ou non, sans domicile fixe, avec des pratiques addictives, une économie informelle, en rejet ou en défiance vis à vis des institutions...).

La réponse apportée par le territoire favorisera une démarche proactive, en allant vers les personnes (véhicule itinérant « BurOh-ML »), en mobilisant de manière innovante la diversité des acteurs locaux (application numérique multifonctionnelle « ClicNote », activités multisectorielles...).

Le financement du projet (environ 284 000 €) intervient dans le cadre du Plan Investissement dans les Compétences (PCI). Les élus seront sollicités pour que la Mission Locale du Pithiverais puisse venir leur présenter le dispositif dans sa globalité, et les enjeux pour ces publics « invisibles ».

- Trophées de l'innovation Territoriale.

Mme BEVIERE indique que le PETR est lauréat du Trophée de l'Innovation Territoriale, décerné par l'association nationale des Pays et des Pôles, l'ANPP, et la chaîne Public Sénat, dans la catégorie *économie de proximité*, pour la démarche de filière amanderaie du Pithiviers. Au-delà du trophée physique reçu en janvier, le PETR est mis en avant par des interviews qui seront diffusées dans les réseaux nationaux.

- Présentation de l'équipe du PETR.

La Présidente présente aux élus les agents travaillant au PETR ; ces derniers la rejoignent devant la scène. Elle les remercie pour le travail produit au sein de la structure. Les applaudissements des élus viennent partager cette satisfaction.

- Prochaines dates.

Le prochain Comité syndical se tiendra le jeudi 18 mars à 17h30, dans cette même salle à Sermaises.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 20h.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Patrick GUERINET

Monique BEVIERE